

RECTORAT

R76-2022-07-01-00016

2022 arrêté renouvellement agrément CFCP
SASP Stade Toulousain



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique à la jeunesse
à l'engagement et aux sports**

**Arrêté N°
portant agrément d'un centre de formation de club professionnel de rugby à XV**

**LA RECTRICE DE REGION ACADEMIQUE OCCITANIE, RECTRICE DE L'ACADEMIE de MONTPELLIER,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- Vu Le code de l'éducation ;
- Vu Le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu Le décret 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu Le décret en conseil des ministres du 5 février 2020 nommant Mme Sophie BÉJEAN rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités ;
- Vu Le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu les dispositions du code du sport relatives à l'agrément des centres de formation des clubs professionnels, notamment ses articles L. 211-4, L. 211-5 et D. 211-83 à R.211-100 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 approuvant la convention type de formation de la Fédération Française de rugby à XV ;
- Vu le cahier des charges en vigueur des centres de formation des clubs professionnels de Rugby à XV approuvé par le ministère chargé des sports le 22 juillet 2020 ;

Considérant l'avis de la Fédération française de rugby à XV en date du 16 juin 2022

Sur proposition du Directeur de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie

Arrête

Article 1

L'agrément prévu à l'article L. 211-4 du code du sport est accordé, pour une période de quatre ans, au centre de formation relevant de la personne morale suivante :

Société Anonyme Sportive Professionnelle Stade Toulousain Rugby

Article 2

Le Directeur de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Montpellier le 1^{er} juillet 2022

**La Rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités**

Sophie BEJEAN